

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL, TENUE LE MARDI 25 MAI 2010, AU 5801, BOULEVARD CAVENDISH, À CÔTE SAINT-LUC, À 20 H

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Le Maire Anthony Housefather, B.D.C., L.L.B, M.B.A. qui présidait
La conseillère Dida Berku, B.D.C.
Le conseiller Mitchell Brownstein, B. Comm., B.D.C., L.L.B.
Le conseiller Mike Cohen, B.A.
Le conseiller Steven Erdelyi, B.Sc., B.Ed.
Le conseiller Sam Goldbloom, B.A.
La conseillère Ruth Kovac, B.A.
Le conseiller Allan J. Levine, B.Sc., M.A., DPLI
Le conseiller Glenn J. Nashen

ÉTAIENT AUSSI PRÉSENTS :

M. Ken Lerner, Directeur général
M. Jonathan Shecter, Directeur des services juridiques et greffier,
agissant à titre de secrétaire de réunion

PÉRIODE DE QUESTIONS

Comme aucun résidant n'était présent, il n'y a pas eu de questions.

100545

APPROBATION DES PROPOSANTS QUALIFIÉS AFIN DE LES INVITER À SOUMETTRE DES PROPOSITIONS POUR LA CONCEPTION/CONSTRUCTION D'UN CENTRE AQUATIQUE/ INTERGÉNÉRATIONNEL

ATTENDU QUE l'administration de la Ville de Côte Saint-Luc (« Ville ») a émis une demande de qualification (« DDQ ») publique (C-21-10) pour les services de conception-construction d'un centre aquatique/intergénérationnel, et qu'elle a reçu six (6) propositions;

ATTENDU QUE le comité de sélection nommé par le conseil municipal de Côte Saint-Luc (« Conseil ») a évalué les propositions soumises selon les critères d'évaluation approuvés par le Conseil et qu'il recommande au Conseil de qualifier et d'autoriser trois (3) proposants à être invités à participer à la demande de propositions pour les services de conception-construction d'un centre aquatique/générationnel (« DDP »);

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER STEVEN ERDELYI
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE RUTH KOVAC

ET RÉSOLU :

« QUE le Conseil, par les présentes, autorise l'administration de la Ville à qualifier et à inviter les trois (3) entreprises suivantes à participer à la DDP, le tout conformément à l'évaluation de la DDQ par le comité de sélection :

- EBC Inc.
- Pomerleau Inc.
- Verreault Inc.

« QUE le Conseil, par les présentes, autorise l'administration de la Ville à préparer et à émettre la DDP. »
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

100546

APPROBATION DE L'AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

Il fut

PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE RUTH KOVAC
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER ALLAN J. LEVINE

ET RÉSOLU :

« QUE le conseil autorise que le Maire déclare la séance ajournée. »
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

À ENVIRON 20H 15, LE MAIRE HOUSEFATHER A DÉCLARÉ QUE LA SÉANCE ÉTAIT AJOURNÉE.

ANTHONY HOUSEFATHER
MAIRE

JONATHAN SHECTER
DIRECTEUR DES SERVICES JURIDIQUES
ET GREFFIER